

CONTENDER FRANCE

National Open 2019

16 – 19 juillet 2019

ENVSN Beg Rohu F-56510 Saint-Pierre Quiberon



AVIS DE COURSE

Modifié le 23 janvier 2019

En Préambule du Championnat du Monde de la Classe Internationale des CONTENDER, le National Open de la Classe est organisé sous l'égide de la FFVOILE par le Comité Départemental de Voile 56, l'ENVSN avec le soutien de la Classe Française des CONTENDER.

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à la disqualification.

1 REGLES

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile s'appliqueront.
- 1.2 Les règles de classe de l'International Contender Association s'appliqueront.
- 1.3 Les règlements fédéraux s'appliqueront.
- 1.4 L'appendice P sera en vigueur.
- 1.5 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, jointes en annexe.
- 1.6 En cas de conflit entre le texte français et le texte anglais, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (<http://www.sailing.org/25348.php>).

3 AUTORISATION DE COURIR ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux concurrents détenteurs de bateaux conformes à la Classe Contender Internationale, munis d'un certificat de jauge valide. Tous les concurrents doivent être membres de leur Association Nationale.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible suivant le lien <http://contenderfrance.org/index.php/mondial> ou en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au plus tard le 15 juin 2019, à CDVoile 56 Maison du Sport, 8 Impasse Surcouf, 56450 Theix-Noyal. Passé cette date les frais d'inscriptions seront majorés.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 **Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :**
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,

4 FRAIS D'INSCRIPTION

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :
140 € pour une inscription confirmée avant le 15 juin 2019,
155 € pour une inscription après le 15 juin 2019.
- 4.2 Le règlement **en Euros uniquement** se fera par virement sur le compte bancaire suivant :
Titulaire du compte : ASS COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DU MORBIHAN
Domiciliation : BPGO VANNES SENE
IBAN : FR76 1380 7000 2831 5211 9366 994
BIC : CCBPFRPPNAN
Merci d'indiquer votre numéro de voile lors du paiement.
- 4.3 Les droits d'inscription comportent la participation à la régata ainsi que des bons pour les événements festifs.

5 FORMAT

Si le nombre d'inscriptions est inférieur à 120 à la fin de l'inscription, la régata se déroulera en une flotte. Si le nombre d'entrées est supérieur ou égal à 120, la régata consistera en une série qualificative et une série finale. Le format de la course sera détaillé dans les instructions de course.

6 PROGRAMME

6.1

| | | |
|---------------------|---|----------------------------|
| Mardi 16 juillet | Inscription pour le National Open | 09.00-12.00 14.00-17.00 |
| Mercredi 17 juillet | Inscription pour le National Open Courses 1, 2, 3 – 1 ^{er} signal d'avertissement | 09.00-12.00 14.00 |
| Judi 18 juillet | Courses 4, 5, 6 – 1 ^{er} signal d'avertissement | 11.00 |
| Vendredi 19 juillet | Courses 7 et 8 – 1 ^{er} signal d'avertissement Remise des prix | 11.00 Dès que possible |

6.2 Un maximum de trois courses seront courues chaque jour.

6.3 Huit courses maximum sont programmées.

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16H00.

7 JAUGE

7.1 Il ne sera pas effectué de contrôle de jauge systématique pour cette régata.

7.2 Chaque bateau devra cependant produire un certificat de jauge valable.

7.3 Tous les bateaux doivent être conformes aux standards de la Classe Internationale. L'équipement doit être conforme à la règle B6 des Règles de Championnat de la classe.

8 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course définitives seront disponibles lors de l'inscription à partir du mardi 16 juillet 2019 à 09.00 et mises en ligne sur le site de l'organisation.

9 ZONE DE COURSE ET PARCOURS

La zone de course se trouvera au large de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques.

10 PARCOURS

Les parcours, de type construit, seront décrits dans les Instructions de course et seront conformes aux Règles de Championnat de la Classe Internationale Contender.

11 PENALITES

L'annexe P s'appliquera.

12 CLASSEMENTS

12.1 Un minimum de **trois** courses sera nécessaire pour l'attribution du titre de Vainqueur du National Open.

12.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses résultats dans toutes les courses.

(b) Quand 5 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses résultats dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

12.3 Si la régata consiste en une série qualificative et une série finale, 3 courses sont nécessaires pour constituer une série qualificative. Le système de classement sera détaillé dans les instructions de course.

13 PRIX et TITRES

13.1 Le titre de Vainqueur du National Open sera attribué au premier de la régata.

13.2 Le second et le troisième recevront également un prix.

- 13.3 Les 1^{ers}, 2^e et 3^e des catégories suivantes seront récompensés :
- Femme
 - Junior : moins de 21 ans – de l'année en cours
 - Master : plus de 50 ans
 - Grand Master : plus de 60 ans
- 13.4 D'autres prix pourront être attribués à la discrétion des organisateurs.
- 14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]
- 14.1 Tous les bateaux accompagnateurs devront se conformer à la législation locale et aux régulations de la régates les concernant. L'AO se réserve le droit de refuser des inscriptions et d'accepter des inscriptions tardives à son entière discrétion.
- 14.2 Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones de courses à partir du signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le Comité de Course ait retardé, annulé ou effectué un rappel général.
- 14.3 Tous les bateaux accompagnateurs doivent afficher le trigramme World Sailing de leur pays, en toutes circonstances. Les lettres devront mesurer au moins 200 mm de haut et être visibles sur les deux bords.
- 15 RADIO COMMUNICATION [DP]
Sauf en cas d'urgence, au bateau en course ne devra émettre ni recevoir aucune transmission vocale ou de données qui ne soit disponible pour l'ensemble des concurrents.
- 14 DECISION DE COURIR
La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15 ASSURANCE
Chaque bateau participant devra être assuré en Responsabilité Civile pour une somme d'au moins 2 millions d'Euros ou équivalent, l'attestation correspondante sera exigée.
- 16 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'IMAGE
En participant à cette épreuve, le concurrent autorise les organisateurs, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos ou des vidéos réalisées pendant la compétition intitulée « National open 2019 », et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous supports de communication liés à cette compétition.
- 17 BANNISSEMENT DU PLASTIQUE [DP]
Dans le cadre de la politique de bannissement des déchets en plastique préconisée par la FFVoile, tout objet en plastique tel que bouteilles, sacs, emballages de nourriture, etc. devra être solidaire du bateau ou y être attaché.
Un concurrent contrevenant à cet objectif du « zéro plastique rejeté à la mer » sera invité par le Jury à effectuer un versement du montant de son choix à la Société Nationale de Sauvetage en Mer. Une urne sera déposée à cet effet au Secrétariat de la Régate.
- 18 AMENDEMENTS
Tout amendement à cet Avis de Course sera publié sur les sites www.contenderclass.org/, <http://contenderfrance.org/index.php/mondial> et www.cdv56.com/ au plus tard le 31 mars 2019.
- 19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Pour des informations complémentaires contacter secretaire@contenderfrance.org
Site Web de la régates : <http://contenderfrance.org/index.php/mondial>

Annexe

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp